

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : avril, mai, juin 2025

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Alain R Roy	Président	Repas d'affaire avec les conférenciers Mario Gauthier et Louis Simard (Conférence : participation publique à l'évaluation environnementale et effets sur la décision : rendre compte de plus de 45 ans de pratiques du BAPE)	2025-04-09	224 \$
Martin Lessard	Vice-Président	Repas d'affaire avec les conférenciers Mario Gauthier et Louis Simard (Conférence : participation publique à l'évaluation environnementale et effets sur la décision : rendre compte de plus de 45 ans de pratiques du BAPE)	2025-04-09	68 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.